

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : 8862  
T. 02/600 49 62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Madame Hind ADDI  
Conseillère communale  
Rue Vanderstichelen, 9  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 13/08/2020

**Objet : votre question écrite du 17/06/2020 relative au déroulement de la reprise scolaire.**

Madame a Conseillère communale,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre question écrite du 13/06/2020 relative au déroulement de la reprise scolaire.

Pour l'enseignement francophone, conformément à la circulaire 7626 du 24/06/2020, différents scénarios (avec des codes couleurs) sont prévus. Tel que défini le 24 juin 2020 et tel que maintenu à l'heure actuelle, la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre aura lieu au niveau jaune, sous réserve de l'évolution de la propagation du virus. Toutefois, quel que soit le code couleur qui sera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre, tous les scénarios prévoient une fréquentation des élèves à 100%, à raison de 5 jours/semaines (soit à 100% du temps également).

Le code jaune est le 2<sup>e</sup> niveau de couleur, après le code vert. Le code jaune ne prévoit quasiment aucune restriction, si ce n'est, par exemple, une hygiène des mains renforcée, une aération et ventilation renforcée, etc.

Pour le reste, toutes les activités habituelles peuvent être faites, si ce n'est que certaines (comme des réunions, etc.) ne peuvent se faire que dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général.

Pour avoir connaissance de tous les scénarios (et de leur niveau de couleur) et des impacts qu'ont ces derniers, nous vous invitons à prendre connaissance de la circulaire 7626 dans son ensemble. Un tableau clair, précis et détaillé recense toutes les implications, en lien avec un code couleur.

Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire adjoint,



Gilbert HILDGEN.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Échevin.e.s, conseiller.ères communaux

Dans le contexte de pandémie que nous traversons, beaucoup de parents se questionnent par rapport à la reprise des cours.

Est-ce que la commune a une vue sur le nombre d'élèves absents des bancs scolaires? Combien de professeurs sont écartés ?

Est-ce que la commune a prévu de sensibiliser les parents d'élèves inquiets et qui s'interrogent, à tort ou à raison, sur le risque de remettre leurs enfants à l'école?

Merci,  
Bien à vous,

Hind ADDI, conseillère communale PTB